



Course de garçons de café

Article 1 - Organisation

L'association « les supporters du Chaudron » dont le siège est situé à la Mairie de Mios – Place du 11 Novembre 33380 MIOS et enregistrée en sous-préfecture d'Arcachon, organise une course de serveuses et garçons de café, qui se déroulera le Samedi 13 septembre 2014.

Article 2 – Participation

Cette course est ouverte à toute personne physique de plus de 14 ans.
Pour participer, il suffit de remplir le bulletin.

Article 3 – Modalité de la course

Il s'agit d'une course de rapidité.

Le départ se fera à 18 h 30. Les participants devront réaliser un circuit de 476 mètres suivant le parcours à réaliser 6 fois pour une distance totale de 3 Km environ.

Chaque serveuse devra être vêtue d'une tenue professionnelle, à savoir une jupe noire ou un pantalon noir et un chemisier blanc. Chaque garçon de café devra être vêtu d'un pantalon noir et d'une chemise blanche. Chaque participant devra porter un tablier offert par notre partenaire. Le dossard figurera sur le tablier.

Pour chaque course, il est prévu un podium garçon et un podium fille. Chaque podium sera composé de trois gagnants (premier, second et troisième). Ils devront franchir les premiers dans leur catégorie la ligne d'arrivée avec le contenu du plateau le plus intact possible.

Les éléments restant sur le plateau seront contrôlés à l'arrivée :

- La quantité de liquide présente dans les contenants à l'arrivée sera comparée à la quantité de liquide marquée au départ. Chaque centimètre de liquide manquant entraînera des secondes de pénalité.
- Si l'un des éléments du plateau est vide/cassé/manquant, le participant se verra sanctionné par des secondes de pénalités par élément.

L'organisateur est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation du gagnant et de la gagnante. Les modalités de ce concours et des conditions de la course seront verbalement indiquées au départ de la course par le commissaire de course.

Article 4 – Dotations et récompenses des courses

La gagnante « serveuse »

Le gagnant « garçon de café »

L'équipe gagnante « club ou association » (sur 3 participants)

L'équipe gagnante « entreprise » (sur 3 participants)

L'équipe « entreprise ou club ou association » la plus nombreuse sur la ligne de départ.

Article 5 – Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident.